



## Licenciement CDI de chantier

Par **gaetan62550**, le **04/12/2014 à 12:43**

Bonjour, je vous contacte suite à un licenciement de CDI de chantier.  
J'aimerais savoir si on a le droit à une prime de licenciement ou autre ? Et si l'employeur doit m'indemniser 1 mois de préavis ?  
Car j'ai été licencié du jour au lendemain sans avoir d'avertissement ou autre et je n'ai rien eu à part ma première semaine de salaire du mois de novembre comme 'solde de tout compte', merci de votre réponse.  
Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/12/2014 à 13:29**

Bonjour,  
Déjà l'employeur doit respecter la procédure de licenciement et donc a dû vous convoquer à l'entretien préalable à défaut de pouvoir vous affecter sur un autre chantier, il doit ensuite vous notifier le licenciement et vous faire effectuer le préavis ou vous l'indemniser s'il n'a pas pu vous le faire effectuer et donc vous en dispense et vous verser l'indemnité de licenciement si vous avez assez d'ancienneté pour y avoir droit, en dehors de l'indemnité de congés payés pour ceux non pris...

Par **gaetan62550**, le **04/12/2014 à 13:42**

Bonjour, oui les congés payés c'est CIBTP pour cela c'est ok, j'ai travaillé 8 mois dans cette société.  
je n'ai aucun entretien préalable ni recommander ni préavis, et comme solde de tout compte j'ai eu que ma première semaine de novembre que j'ai travaillé.  
Est-il dans les droits de faire cela ? Je ne pense pas pour cela que j'essaie de me renseigner avant d'aller le revoir pour justifier mon mécontentement.

Par **P.M.**, le **04/12/2014 à 13:49**

Une feuille de paie ne peut pas être considérée obligatoirement comme un solde de tout compte et il faudrait savoir si vous n'avez pas de lettre de licenciement, ce qui vous a fait arrêter de travailler à moins que l'employeur vous l'ait indiqué par écrit ...

Par **gaetan62550**, le **05/12/2014** à **12:06**

Bonjour en papier j'ai eu une feuille de solde de tout compte mais avec le montant de ma semaine de travail dessus, l'employeur ne ma rien indiqué par écrit et je n'est aucun lettre de licenciement j'ai bien lue tout mes papiers que j'ai reçu de sa part.

Par **P.M.**, le **05/12/2014** à **12:10**

Bonjour,

Je ne sais pas ce que vous appelez une feuille de solde tout compte à moins que ce soit mentionné dessus car rien n'y ressemble plus qu'une feuille de paie...

Vous ne répondez pas à l'interrogation de ce qui vous a fait arrêter de travailler sans lettre de licenciement ni autre injonction écrite de l'employeur...

Par **gaetan62550**, le **05/12/2014** à **12:11**

Bonjour en papier j'ai eu une feuille de solde de tout compte mais avec le montant de ma semaine de travail dessus, l'employeur ne ma rien indiqué par écrit et je n'est aucun lettre de licenciement j'ai bien lue tout mes papiers que j'ai reçu de sa part.

Par **P.M.**, le **05/12/2014** à **12:12**

Message en double y ai répondu juste au dessus...

Par **kbouhaouala**, le **05/12/2014** à **14:11**

Bonjour,

Un licenciement se doit de respecter une certaine procédure? Vous a t'on spécifier les raisons de ce licenciement? Vous etiez en CDI, vous avez droit à une période de préavis et à une indemnité de licenciement, si tout cela n'a pas été respecté, vous pourrez demander justice auprès du Conseil des Prud'hommes.

J'ai trouvé qq infos sur le licenciement qui pourront vous aider: <http://www.anastasia-binoche-avocat.com/avocat-licenciement.php>

Par **P.M.**, le **05/12/2014** à **14:41**

Il s'agit d'un CDI de chantier, donc le motif pourrait être la fin du chantier...